



Robinet arrêt individuel est il obligatoire ?

Par **daniel**, le **18/06/2010** à **16:16**

Bonjour,

locataire d'un petit local commercial et suite un grave sinistre dû à la vétusté de l'installation de distribution de l'immeuble (fermeture 2 mois) : un robinet d'arrêt en amont de l'arrivée du local est il obligatoire ou pas et si oui quelle norme ?

Le sinistre aurait été évité si robinet d'arrêt individuel mais il y a seulement une vanne inaccessible pour l'immeuble (clé accès sous sol et cave ou est cette vanne). Et le propriétaire ne veut rien faire ! Merci à vous et très courtoisement.